

# Note sur l'apprentissage Critiques des « atouts » de l'apprentissage en France.

« L'histoire de la formation professionnelle depuis la fin du XIXè siècle est marquées d'un mouvement pendulaire qui imprime tantôt le primat de la scolarisation, tantôt celui de l'apprentissage in situ. Né de rapports de forces et de compromis, ce mouvement rejoue sur le théâtre contemporain, en habits d'aujourd'hui, une pièce aussi ancienne que l'enseignement professionnel, celle des rapports complexes et souvent conflictuels que n'ont jamais cessé d'entretenir à son propos l'école et l'entreprise. Les relations actuelles entre l'apprentissage et le lycée professionnel illustrent les enjeux contemporains de ce débat séculaire : où les futurs ouvriers et employés doivent-ils apprendre leur métier ? ».

Gilles Moreau, Le monde apprenti, 2003, p.72

« Enseigner l'esprit d'entreprise, instituer l'entreprise comme lieu d'éducation et de formation, reconnaître les organisations professionnelles patronales comme des agents légitimes du système éducatif apparaissent comme une exigence du capitalisme qui, en se déployant, creuse les inégalités dans des proportions accrues et engendre une précarité qui doit être justifiée par cette croyance : chacun est entrepreneur de sa vie, sa réussite et son épanouissement personnel dépendent de ses performances ».

Lucie Tanguy, Enseigner l'esprit d'entreprise à l'école, 2016, p.212

## ► Les atouts supposés de l'apprentissage.

Depuis son « retour en grâce » à la fin des années 1980, l'apprentissage (ou la formation « en alternance sous statut de salarié ») a pu être présenté, par ses défenseurs, comme étant une « voie de formation » bénéficiant d'atouts importants, en soi ou par comparaison avec d'autres voies de formation (en particulier, bien sûr, la voie professionnelle scolaire).

- Ce serait une voie de « remédiation scolaire », accueillant des élèves en rupture avec les apprentissages scolaires et leur permettant, par une pédagogie plus « concrète », d'acquérir une qualification qu'ils n'auraient pas obtenue en poursuivant dans la voie scolaire. De ce point de vue, l'apprentissage permettrait d'éviter le décrochage et la sortie sans qualification.
- L'apprentissage, surtout depuis son élargissement à l'enseignement supérieur (loi Séguin, 1987, qui rend possible l'accès à des diplômes du supérieur « en alternance »), constituerait **une filière intégrée, « du CAP à l'école d'ingénieur** », comme l'expliquent souvent les CCI ou les Régions. Il deviendrait finalement une sorte de « système parallèle », intégré et complet, permettant des poursuites d'études.
- Surtout, l'apprentissage serait, pour les jeunes qui en bénéficient, **une garantie d'insertion professionnelle rapide et durable** : l'apprentissage offrirait une protection efficace contre le chômage, et en particulier plus efficace que les diplômes obtenus dans la voie scolaire. La meilleure connaissance du métier, la plus grande « pratique », mais aussi les liens tissés lors de la formation en entreprise, expliqueraient cette « valeur ajoutée » de l'apprentissage sur la voie scolaire.

Ces trois séries d'arguments sont (avec la référence au « modèle allemand ») celles qui reviennent le plus souvent pour défendre les vertus supposées supérieures de l'apprentissage. Elles sont pourtant contestables.

#### La « remédiation scolaire » : des arguments à relativiser.

### • Une orientation positive pour des élèves en difficulté ?

Les jeunes orientés en apprentissage (dans le 2aire) sont massivement d'origine populaire, avec des parents peu diplômés, une famille nombreuse et souvent une mère inactive (ce qui ne les distingue pas des élèves de LP). De façon peu surprenante, ils sont marqués par des difficultés scolaires qui sont, apparemment, plus importantes que pour les élèves orientés en LP:

« moindre succès des apprentis au brevet des collèges, retard plus important à l'entrée en 6ème, difficultés en français plus nombreuses, sur-représentation dans les filières de relégation [du collège], etc. »<sup>1</sup>.

Si le fréquent « **désamour pour l'école** », jugée inutile et trop théorique, ne les distingue pas des élèves orientés en LP, « **l'attirance pour un métier** », sur le modèle de la « vocation », semble en revanche être une

<sup>1</sup> G. Moreau, Le monde apprenti, 2003, p.94

puissante motivation de leur choix de l'apprentissage. Les apprentis valorisent en outre la « pratique » et le statut de quasi-adulte, qui fonctionne comme une sorte de « revanche sociale », à la fois contre les élèves « toujours à l'école », et contre l'ancien statut de « mauvais élève ».

Mais il faut nuancer ce rôle du « choix du métier » qui ferait de l'apprentissage une orientation « positive ». D'abord, les apprentis du 2aire sont plus souvent des enfants de commerçants et d'artisans, qui sont les catégories qui ont le discours le plus « anti-école » (au sens où les apprentissages scolaires sont vus comme inutiles et trop abstraits) : les enfants de ces catégories sociales sont plus souvent socialisés dans un discours qui a peu de chances de leur donner « envie » de suivre une voie scolaire. Ensuite, même si le cas est minoritaire, l'orientation en apprentissage est encore parfois dictée par des enjeux financiers (les faibles revenus des parents rendant presque obligatoire, pour les enfants, de « gagner leur vie » très vite, et de participer aux revenus du foyer). Enfin, le « choix » du métier est limité par « l'effet d'offre » : de nombreux apprentis² ont « choisi » leur spécialité... parce que c'était la seule dans laquelle ils ont trouvé un maître d'apprentissage, après plusieurs tentatives dans plusieurs spécialités, et en s'éloignant souvent de leur « choix » initial : « parfois, c'est le métier qui choisit l'apprenti »³, et la « vocation » peut n'être qu'une « justification a posteriori », une façon de faire de nécessité vertu.

Enfin, parler de « l'apprentissage » en général comme destinée aux « élèves en difficulté », c'est oublier que le développement le plus important de l'alternance, dans la période récente, concerne les formations de l'enseignement supérieur... donc des élèves qui sont déjà arrivés au moins jusqu'au bac. Ainsi, « Le niveau CAP-BEP reste encore le plus fréquent, mais il a peu progressé sur la période [2004-2010]. (...) Derrière les volumes plus modestes que dans le secondaire, les progressions relatives sont spectaculaires : multiplication par 3 pour les diplômés de licences professionnelles et par 2,6 pour les écoles d'ingénieurs ou de commerce »<sup>4</sup>.

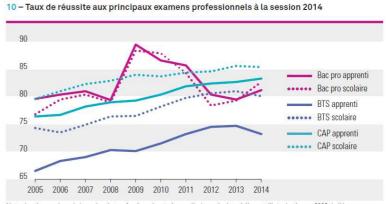
## • L'apprentissage, une voie de réussite ?

Pour que l'apprentissage, dans le secondaire (donc pour des diplômes de niveau V), soit une « voie de réussite » pour des élèves en difficulté, encore faut-il que les apprentis aillent jusqu'au bout de leur formation. Or le taux de rupture de contrat d'apprentissage peut être relativement élevé. De ce point de vue, l'apprentissage ne protège pas du « décrochage », même si l'analyse oblige à la nuance :

« D'après les données Génération 2004 du Céreq, 17% des apprentis ont quitté l'entreprise avant la fin du contrat d'apprentissage. Le risque de rupture est d'autant plus élevé que le niveau de formation est faible : la proportion atteint 22% lorsque le diplôme préparé est de niveau V, et descend à 8% pour les apprentis de l'enseignement supérieur. Certains secteurs sont plus exposés que d'autres au risque de rupture : le taux de rupture avoisine 30% dans les secteurs de l'hôtellerie, restauration et de la coiffure, alors qu'il n'est que de 11% dans l'industrie. La taille de l'entreprise est aussi discriminante. Les entreprises de moins de 10 salariés enregistrent des taux de rupture supérieurs à 20% alors que dans celles de plus de 50 salariés, ils sont inférieurs à 10%.

Plus d'un tiers des apprentis qui ont rompu leur contrat déclarent avoir arrêté leurs études parce qu'ils ont trouvé un emploi ; près de la moitié d'entre eux obtiennent néanmoins leur diplôme. En effet, les trois quarts de ces « rompants diplômés » ont rompu leur contrat après les épreuves finales du diplôme. Ce constat est vérifié quel que soit le niveau de diplôme préparé. »<sup>5</sup>

Par ailleurs, G. Moreau fait remarquer que « certains jeunes sont 'sauvés' par l'apprentissage, comme d'autres le sont par l'école. Mais s'agissant de formation diplômante, c'est à l'aune de la réussite au diplôme que peuvent se mesurer les effets de la pédagogie de l'alternance. Or, sur ce point, les CFA n'affichent pas de meilleurs scores que les lycées professionnels, bien au contraire ». Une récente note de la DEPP<sup>6</sup> le confirme : dans l'ensemble, les élèves de l'apprentissage échouent plus souvent que les élèves de LP à obtenir leur diplôme.



Note: la mise en place du baccalauréat professionnel en trois ans dès la sortie de troisième et l'introduction en 2009 de l'épreuve de rattrapage ont permis, entre 2010 et 2014, une augmentation du nombre de bacheliers dans la voie professionnelle. Champ: apprentis ou élèves inscrits dans un établissement sous tutelle des ministères en charge de l'Éducation nationale ou de l'Agriculture et présents à l'examen.

Sources : MENESR-DEPP, Système d'information Ocean ; Système d'information du ministère en charge de l'Agriculture.

<sup>2</sup> Une enquête du Cereq de 1993 donne la proportion de 27 %

<sup>3</sup> G. Moreau, op. cit. p.161

<sup>4</sup> Cereq, *Bref* n°346, mai 2016

<sup>5</sup> Cereq, Bref n°272, mars 2010

<sup>6</sup> DEPP, *Note d'information* n°04, février 2016

que les apprentis, au moins dans le 2aire, ont un niveau scolaire de départ plus faible<sup>7</sup>. Mais justement, cela montre que la soi-disant « pédagogie de l'alternance », de la « pratique », du « concret » ne peut pas être une solution magique en soi, parce qu'il est absurde d'opposer le concret à l'abstrait, ou d'imaginer qu'on puisse apprendre un métier sans réfléchir : aucun apprentissage ne peut se passer de réflexivité, et la formation en alternance ne règle pas les problèmes des élèves qui ont le plus de difficultés scolaires. Et ceux qui avaient le plus de difficultés avant le départ en apprentissage ont donc plus de risques d'échouer lors de leur formation en apprentissage.

En réalité, G. Moreau fait remarquer que le discours sur « l'alternance comme pédagogie alternative » masque la réalité de la « scolarisation » croissante de la formation en apprentissage, c'est-à-dire le poids croissant des « cours en CFA » dans la formation des apprentis (qui fait d'ailleurs écho à un poids croissant des stages et de la pratique dans la voie scolaire).

#### ► L'apprentissage n'est pas une filière intégrée!

Dans les années 1990, les thuriféraires de l'apprentissage n'hésitaient pas à promouvoir cette méthode de formation comme étant désormais une « filière intégrée », complète, allant des diplômes de niveau V à ceux de niveau II ou I. Il s'agissait de laisser à penser qu'un-e jeune partant en apprentissage en CAP pouvait, en « remontant » petit à petit la « filière », terminer ingénieur. Cette vision des choses est profondément biaisée, voire fausse.

- La plupart des spécialités de formation n'offrent pas toute l'amplitude des diplômes. G. Moreau évaluait à 28%, en 2003, la part des spécialités où on pouvait trouver de l'apprentissage aussi bien en CAP que pour des diplômes du supérieur. Même si on peut imaginer qu'il y a eu des évolutions depuis, la tendance a peu de chances d'avoir radicalement changé, pour des raisons structurelles.
- Les spécialités de formation sont fortement cloisonnées et hiérarchisées<sup>8</sup>, en termes de niveau de diplôme accessible en apprentissage. Certaines spécialités n'offrent que de l'apprentissage à un niveau V ou IV, et quasiment aucune formation du supérieur : bâtiment, hôtellerie, cuisine, mécanique automobile, travail du bois, etc. D'autres, au contraire, n'offrent de l'apprentissage qu'au niveau de l'enseignement du supérieur, sans s'appuyer sur des CAP ou Bac Pro : banque, finance, gestion, informatique, technologies industrielles, etc. Seul un petit groupe de spécialités dispose réellement de formations avant et après le baccalauréat : transport, vente, commerce, nettoyage, environnement. Pour G. Moreau, il n'y a que dans ces spécialités que « la trajectoire ascendante du CAP au BTS ou plus est formellement possible »<sup>9</sup> encore faut-il insister sur « formellement » : rien ne dit que les étudiants en BTS par alternance sont issus majoritairement de l'apprentissage pré-bac<sup>10</sup>.
- Même si l'apprentissage dans le supérieur s'est nettement développé<sup>11</sup>, G. Moreau met en garde : « la mise en scène parfois un peu trop zélée ou ethnocentrée de l'apprenti ingénieur ne doit pas camoufler les faits : l'apprenti statistiquement probable prépare un diplôme inférieur ou égal au baccalauréat, et se destine à emploi d'ouvrier ou d'employé ».

Finalement, on peut conclure avec G. Moreau que « la notion de filière apprentie et les présentations de l'apprentissage 'du CAP au diplôme d'ingénieur' qui laissent envisager un cheminement possible d'ascension sociale par l'apprentissage, sont abusives. (...) Des 'murs de verre' cloisonnent l'apprentissage en une partition où diplômes et secteurs d'activité jouent les chefs d'orchestre. Derrière la myriade des métiers qu'offre l'apprentissage se cachent les dures lois de la division sociale des formations : le haut et le bas, la production et les services constituent les coordonnées cardinales d'un apprentissage qui, depuis la réforme de 1987, se diversifie de plus en plus et se hiérarchise franchement. (...) Multiple par la diversité des CAP qu'il offrait, l'apprentissage d'hier n'était déjà pas très homogène ; hiérarchisé, l'apprentissage contemporain est encore plus éclaté »<sup>12</sup>.

## ► Insertion professionnelle : un avantage « brut » indéniable pour les apprentis.

Les enquêtes du Cereq, ou venant d'autres sources, montrent, de manière assez stable, que **l'insertion** professionnelle « des apprentis » est globalement plus rapide et plus stable que celle des diplômés de la « voie scolaire ». Le taux de chômage est plus faible pour les apprentis, et le taux d'emploi (à 7 mois ou à 3 ans, par exemple), plus élevé. Cet avantage se maintient même pendant les périodes de crise.

<sup>7</sup> Cette idée doit cependant être nuancée : il semble en effet que de plus en plus souvent, les élèves les plus défavorisés et/ou les plus en difficulté aient du mal à entrer en apprentissage (comme en Allemagne) : les patrons préfèrent prendre des jeunes ayant des résultats scolaires corrects (gages de « sérieux » et « d'efforts »), voire des jeunes déjà diplômés à un niveau plus élevé que celui de la formation qu'ils vont suivre en apprentissage.

<sup>8</sup> Ces constats se fondent sur des données du début des années 2000, il faudrait sans doute les réactualiser.

<sup>9</sup> G. Moreau, op. cit.

<sup>10</sup> En 2015, seuls 19,1% des apprentis du supérieur (1ère année du niveau III) sont d'ex-apprentis du 2aire (RERS 2016)

Développement qui s'est fait en « tenant à distance » certains aspects « historiques » ou « traditionnels » de l'apprentissage, sans doute vus comme « pas assez nobles » pour l'enseignement supérieur : mode de recrutement différent, « tuteurs » au lieu de « maîtres d'apprentissage », etc.

<sup>12</sup> G. Moreau, op. cit.

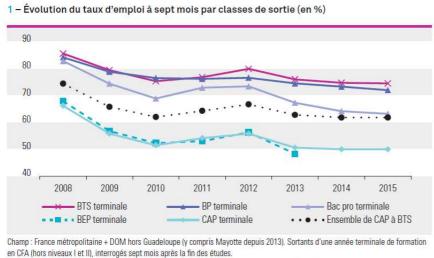
| Niveau de diplôme le plus élevé | Part d'apprentis |       | Taux de chômage des<br>apprentis |       |       | Taux de chômage des<br>scolaires |       |       | Surchômage des<br>scolaires |       |       |                 |
|---------------------------------|------------------|-------|----------------------------------|-------|-------|----------------------------------|-------|-------|-----------------------------|-------|-------|-----------------|
|                                 | G2004            | G2010 | G2004                            | G2010 | Evol. | G2004                            | G2010 | Evol. |                             | G2004 | G2010 | Source :        |
| CAP-BEP-MC                      | 34               | 45    | 11                               | 26    | 15    | 21                               | 35    | 14    |                             | 10    | 9     | Cereq, Bref n°3 |
| Bac professionnel               | 24               | 31    | 6                                | 11    | 5     | 13                               | 24    | 11    |                             | 7     | 13    | mai 2016        |
| BTS-DUT, autres bac+2           | 14               | 23    | 4                                | 10    | 5     | 9                                | 16    | 7     |                             | 5     | 6     |                 |
| Licence professionnelle         | 25               | 31    | 6                                | 6     | 0     | 5                                | 12    | 7     |                             | -1    | 6     |                 |
| Master professionnel            | 7                | 11    | 3                                | 7     | 4     | 7                                | 13    | 6     |                             | 4     | 6     |                 |
| Écoles de commerce              | 3                | 17    | ns                               | 8     | ns    | 5                                | 10    | 4     |                             | ns    | 2     |                 |
| Écoles d'ingénieurs             | 8                | 19    | 2                                | 3     | 1     | 4                                | 4     | 0     |                             | 2     | 1     |                 |

C'est aujourd'hui l'argument « massue » développé par les défenseurs de l'apprentissage. Pourtant, c'est un argument qui est plus fragile que ce que « l'évidence » des chiffres pourrait laisser penser.

#### ► Au-delà du « miracle » de l'insertion par l'apprentissage.

L'avantage « brut » des apprentis, en termes d'insertion professionnelle, doit être fortement relativisé. De nombreux mécanismes peuvent expliquer une partie non négligeable de cet avantage, ce qui nuance beaucoup l'idée selon laquelle l'avantage en question serait la preuve d'une « valeur ajoutée » spécifique de la formation en alternance.

• Il faut d'abord rappeler que l'insertion professionnelle des apprentis est fortement liée à la conjoncture économique. Les périodes de crises ou de ralentissement de la croissance, qui s'accompagnent d'une diminution des emplois créés, voient également une diminution nette de l'insertion professionnelle des apprentis. Cela concerne certes aussi les sortants de LP, mais il n'empêche : s'il n'y a pas d'emplois disponibles, alors les apprentis n'en trouvent pas! Et cette importance de la conjoncture économique explique en grande partie aussi pourquoi le nombre d'entrées en apprentissage a fortement chuté dans les années récentes 13, en particulier pour les diplômes de niveau V : pas de croissance, pas d'emplois à créer, pas besoin de prendre un apprenti!



Source: DEPP, Note d'information n°13, mai 2016.

Ce graphique montre bien la forte chute du taux d'insertion à 7 mois en 2009/2010 (récession en 2009), et après 2012 (essoufflement de la croissance suite aux politiques d'austérité)

• L'avantage des apprentis Le « sur-chômage des scolaires par

dépend du niveau de diplôme préparé. Source : MENESR-DEPP, enquêtes IPA 2008 à 2015.

rapport aux apprentis », est faible pour les diplômes de l'enseignement supérieur : le taux de chômage des « scolaires » est supérieur de 6 points à celui des apprentis, pour les BTS, les licences professionnelles, les masters professionnels. L'écart se réduit à 2 points pour les écoles de commerce, à 1 point pour les écoles d'ingénieur. L'avantage est plus net pour les diplômes du secondaire : le « sur-chômage » des scolaires monte à 9 points pour le CAP, 13 points pour le Bac Pro. Mais cet avantage, dans le secondaire, peut s'expliquer par des « effets de

<sup>13 «</sup> Les formations de niveau inférieur ou égal au baccalauréat (...) sont en baisse continue depuis 2008 [en termes d'effectifs]. (...) En 2014, la décroissance s'accentue dans le secondaire (-6,7 % après -5,4 % entre 2012 et 2013), en particulier pour ses deux principales formations, le CAP (-7,7%) et le baccalauréat professionnel (-8,8%) ». Source: DEPP, Note d'information n°4, février 2016. Les chiffres sont des taux de variations des effectifs apprentis: par exemple, le nombre d'apprentis préparant un CAP a diminué de 7,7 % entre 2013 et 2014. On ajoutera que les entrées en apprentissage ont diminué, entre 2013 et 2014, de 7,8 % pour le CAP, et de 14,1 % pour le Bac Pro.

structure » très importants.

- D'abord, dans le 2aire, les formations en apprentissage sont relativement concentrées sur certains secteurs qui sont globalement plus « porteurs » en termes d'insertion professionnelle, même si ce n'est pas systématique (par exemple, la coiffure). A l'inverse, les formations en LP sont beaucoup plus diverses, couvrant un ensemble de secteurs d'activité beaucoup plus large, et en particulier des secteurs au taux d'insertion assez faible (secrétariat, comptabilité), où l'apprentissage est très peu présent. Il n'y a donc pas de réel sens à comparer globalement apprentissage et voie scolaire, car la structure des spécialités qu'on y trouve n'est pas la même.
- « Dans le cas des sortants du secondaire, par exemple, l'avantage des apprentis en termes d'insertion peut s'expliquer en partie par le poids dans la voie de l'apprentissage des spécialités masculines industrielles, mieux loties en matière d'insertion que les autres. Côté scolaire, se trouvent en sens inverse surreprésentées des spécialités tertiaires féminines de l'enseignement professionnel qui, en dehors de la santé, présentent des taux d'emploi plus faibles. »<sup>14</sup>
- De plus, la composition sociale et... « ethnique » des deux groupes de jeunes (élèves de LP et apprentis) n'est pas non plus la même. Les filles et les élèves d'origine étrangère (ou « issus de l'immigration ») sont sous-représentés dans l'apprentissage, et sur-représentés en LP. Or ces deux catégories de « jeunes » futurs actifs sont celles qui ont le plus de difficultés dans l'entrée dans la vie active, du fait de mécanismes de discriminations à l'embauche. Par conséquent, la population « apprenti du 2aire » est structurellement favorisée dans l'insertion sur le marché du travail, et la population « LP » est, inversement, structurellement plus défavorisée.
- « L'enquête Génération 2004 du Cereq relève ce phénomène tabou en France : les discriminations ethniques effectuées dans les institutions publiques. En effet, 35% des sortants du collège ont au moins un parent né à l'étranger contre 20% des jeunes qui quittent l'école après le baccalauréat et 12% des titulaires d'un brevet professionnel, diplôme qui ne se prépare qu'en apprentissage. De cette enquête, il ressort que 'les enfants de parents nés au Maghreb ou en Afrique noire sont en proportion deux fois plus rares parmi les sortants d'apprentissage que parmi les jeunes issus de l'enseignement professionnel scolaire. De ce point de vue, l'apprentissage importe, dans le système éducatif, les discriminations à l'oeuvre sur le marché du travail' 15
- (...) 'La prétendue 'performance' de l'apprentissage en matière d'insertion professionnelle est fortement liée à l'éviction des filles comme à celle des jeunes issus de l'immigration : en reléguant aux lycées professionnels les populations les plus fragilisées face à l'emploi, les taux d'insertion des apprentis s'en trouvent mécaniquement améliorés 116 »17
- « Reste que dans de nombreux secteurs, les apprentis peuvent subir lors de leur recrutement des discriminations de même nature que celles que rencontrent les jeunes dans leurs recherches d'emploi. Ainsi, l'accès plus restreint des jeunes d'origine extra-européenne aux formations en alternance peut conduire à concentrer vers la voie scolaire des jeunes dont l'insertion professionnelle sera de facto plus difficile. De même, du fait d'origines sociales plus favorisées, les apprentis de licence professionnelle ont a priori un avantage sur les autres licenciés professionnels. En effet, toutes choses égales par ailleurs, les enfants de cadre accèdent à des rémunérations supérieures à celles des enfants de milieux populaires. »<sup>18</sup>
- Un dernier élément à « l'avantage » des apprentis est évoqué par G. Moreau<sup>19</sup>: le « capital d'autochtonie », notion qui désigne les ressources que l'on peut tirer du fait d'être intégré et « connu » dans une communauté locale bien définie, être quelqu'un « du coin » (réseaux, relations, entraide, statut et reconnaissance, etc.). La meilleure insertion des apprentis renvoie en partie à ce « capital d'autochtonie » (d'autant que les apprentis du 2aire sont plus souvent des enfants de commerçants et d'artisans « du coin »), plus qu'à la soi-disant « meilleure formation, plus adaptée » que recevraient les apprentis en se « frottant » de plus près au métier spécifique. Mais on notera que ce « capital d'autochtonie » est aussi potentiellement un piège, puisqu'il ne fonctionne, par définition, que sur une base locale très restreinte. En cas de perte d'emploi, la mobilité géographique peut soit être refusée (du fait des « attaches » locales), soit annuler l'effet positif des attaches locales.
- ▶ (Re)faire de l'entreprise une instance de formation légitime de la jeunesse ?
- De la crise à la réhabilitation. L'apprentissage, associé au compagnonnage (donc à l'artisanat), a été fortement déstabilisé, dès le XIXè siècle, par le développement du salariat. La nécessité de former les nombreux ouvriers d'usine, et la volonté d'encadrer cette formation et ses liens avec l'organisation des entreprises, des métiers,

<sup>14</sup> Cereq, *Bref* n°346, mai 2016

<sup>15</sup> JJ Arrighi, C. Gasquet, « orientation et affectation : la sélection dans l'enseignement professionnel du second degré », *Formation emploi*, n°109, 2010.

<sup>16</sup> P. Kergoat, « le travail, l'école et la production des normes de genre. Filles et garçons en apprentissage », *Nouvelles questions féministes*, 33, 2014.

<sup>17</sup> L. Tanguy, Enseigner l'esprit d'entreprise à l'école, La Dispute, 2016, pp. 113-114.

<sup>18</sup> Cereq, *Bref* n°346, mai 2016

<sup>19</sup> G. Moreau, op. cit.

des qualifications, se traduit par une « scolarisation » massive de la formation professionnelle tout au long du XXè siècle, qui va de pair avec le développement des conventions collectives et du droit du travail. Phénomène de « scolarisation » qui se traduit, après la 2nde Guerre mondiale, par la création des Collèges d'enseignement technique (CET, 1959), qui deviennent des LEP (1975) puis des LP (1985). Conséquence, « l'apprentissage en entreprise devra vite apprendre à vivre à l'ombre de ce 'grand frère' scolarisé »<sup>20</sup>.

Mais dès les années 1970<sup>21</sup>, et surtout dans les années 1980, on assiste à une « réhabilitation de l'entreprise » (et de « l'entrepreneur ») en général, et en particulier à **une** « *revalorisation de l'entreprise formatrice* »<sup>22</sup>, qui va se traduire par une promotion et une volonté de développement très fortes de l'apprentissage.

« Rarement, en France comme en Europe, une politique n'aura été aussi consensuelle : à l'exception des syndicats d'enseignants, le développement des formations en alternance est soutenu, depuis trente ans, par les formations politiques de gauche comme de droite, par les régions comme par les chambres consulaires, par les représentants des entreprises et accepté par les syndicats de salarié. Le sujet est au cœur d'un flux continu de missions, de commissions, de groupes de réflexion, de rapports, de recommandations, d'annonces volontaristes, de politiques fiscales... Et pourtant, malgré les plaidoyers des capitaines d'industrie, malgré les investissements massifs des régions, malgré les incitations fiscales toujours révisées à la hausse, aucun des objectifs quantitatifs n'a jamais été atteint, et le chiffre de 500 000 apprentis annoncé en 1993 ne l'est pas plus »<sup>23</sup>.

#### • L'entreprise au lieu de l'école.

L. Tanguy fait remarquer que le (re)développement de l'apprentissage fait système avec un ensemble de mesures et d'interventions qui visent à « habiliter les entreprises à éduquer la jeunesse », cette logique se développant à la fois au niveau de l'Etat central, des régions et de l'Union européenne. Ainsi, « l'entreprise devient un lieu légitime de formation professionnelle initiale au regard des décideurs politiques, mais aussi d'une grande partie de l'opinion publique. C'est en effet l'entreprise qui décide du recrutement des apprentis et des modalités de formation qu'elle délivre »<sup>24</sup>. L'auteure rappelle la mission donnée à l'enseignement professionnel scolarisé après la 2nde Guerre mondiale : « une voie de formation de travailleurs qualifiés et de citoyens instruits de leurs droits dans le cadre d'un système éducatif unifié ». D'après elle, la réhabilitation de l'apprentissage en entreprise remet en cause cet objectif politique de la scolarisation de la formation professionnelle. Plus largement, « cet appel à l'apprentissage, à l'échelle nationale, comme européenne et régionale, n'est qu'un aspect d'une inversion politique générale : rapprocher l'école de l'entreprise quant à son statut aussi bien qu'à ses contenus d'enseignement et de culture transmis, voire établir des liens organiques entre ces deux mondes que l'histoire avait séparés au nom de valeurs politiques émancipatrices. Et, ce faisant, répondre à la demande des entreprises d'être intégrées dans la communauté éducative »<sup>25</sup>.

Le discours, proprement idéologique, sur la revalorisation de l'apprentissage, porte certes en lui tout un ensemble de projets, de modèles plus ou moins explicites, et fortement contestables : effacement de l'Etat central, adéquationnisme irréaliste, réduction de l'éducation à la « formation de capital humain », etc. Mais il va plus loin, puisqu'il aboutit à laisser entendre que l'entreprise serait, finalement, un modèle à suivre pour l'école, une institution bien plus efficace que l'école pour former la jeunesse. L. Tanguy met en garde contre les risques pour la démocratie, la volonté d'émancipation et de progrès de la justice sociale, que ce genre d'idéologie contient.

#### ► Compléments.

### • le coût de l'apprentissage.

Le coût moyen d'un apprenti s'élève à 19 000€ par an, contre 12 000 € pour un élève de lycée professionnel dans la voie dite classique.

• les inégalités régionales d'implantation de l'apprentissage.

<sup>20</sup> G. Moreau, op. cit. ; l'auteur rappelle le vieux débat (conflictuel) entre les partisans de la « scolarisation » de la formation professionnelle, et les partisans de « l'idée professionnaliste » - ces derniers estimant que c'est dans l'entreprise que l'on apprend le mieux un métier.

<sup>21</sup> Loi de 1971 qui crée les CFA et encadre strictement la formation, pour essayer d'éradiquer une image très dévalorisée de l'apprentissage.

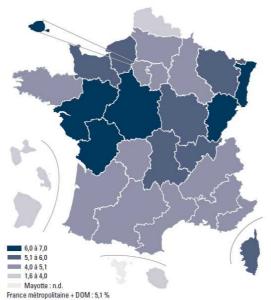
<sup>22</sup> G. Moreau, op. cit.

<sup>23</sup> L. Tanguy, Enseigner l'esprit d'entreprise à l'école, 2016

<sup>24</sup> L. Tanguy, op. cit.

<sup>25</sup> L. Tanguy, op. cit.

RERS, 2015



#### • éléments de définition et de structure.

(source : RERS, 2016)

APPRENTIS - Les apprentis sont théoriquement des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique (ou une certification) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise (sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage) et des enseignements dispensés dans un CFA. Des dérogations sur la limite d'âge sont possibles, en cas d'enchaînement de formations en apprentissage, de reprise d'un commerce et également pour les personnes reconnues en tant que travailleur handicapé.

CENTRES DE FORMATION D'APPRENTIS (CFA) - Les CFA sont des établissements d'enseignement dispensant une formation générale, technologique et pratique qui doit compléter la formation reçue en entreprise et s'articuler avec elle. La tutelle pédagogique est en général exercée par le ministère en charge de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, ou par le ministère en charge de l'agriculture. Ils sont créés pour la plupart à la suite de la conclusion de conventions entre les régions et des organismes. Ainsi, les CFA peuvent être distingués selon les types d'organismes qui les gèrent (4).

PRÉAPPRENTIS - Sous statut scolaire, les élèves suivent leur formation dans des classes préparatoires à l'apprentissage dont l'appellation a évolué dans le temps : classes préparatoires à l'apprentissage (CPA), classes d'initiation préprofessionnelle par alternance (Clipa), dispositifs d'initiation aux métiers en alternance (DIMA). Ces classes peuvent aussi être implantées en collège ou en lycée.

**Niveau V** - Préparation d'un diplôme de second cycle court professionnel, type CAP ou BEP.

**N**IVEAU **IV** - Préparation d'un diplôme de second cycle long, type baccalauréat ou brevet professionnel.

Niveau III - Préparation d'un diplôme de niveau bac + 2, type BTS ou DUT.

**Niveaux II et I** - Préparation d'un diplôme de niveau égal ou supérieur à bac + 3.

L'APPRENTISSAGE EN ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEI-GNEMENT (EPLE) - Il existe quatre structures d'accueil des apprentis dans les EPLE (lycées professionnels, d'enseignement général et technologique ou polyvalents) prévues par le code du travail :

- LE CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS (CFA) - L'EPLE est l'organisme gestionnaire du CFA, qui est créé par convention entre l'EPLE et le conseil régional.

L'établissement assume les responsabilités administrative, financière et pédagogique des formations délivrées par le CFA implanté dans le lycée.

 LA SECTION D'APPRENTISSAGE (SA) - L'EPLE est l'organisme gestionnaire de la section d'apprentissage, qui est créé par convention entre l'EPLE, le conseil régional et l'entreprise.

Une SA est créée pour une seule formation répondant à un besoin ponctuel, pour un seul cycle de formation. L'établissement assume les responsabilités administrative, financière et pédagogique de la formation implantée dans le lycée.

 L'UNITÉ DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE (UFA) - L'EPLE accueille une unité de formation par apprentissage, qui est créée par convention entre l'EPLE et un CFA (dans la majorité des académies, il s'agit d'un CFA académique).
Une UFA peut délivrer plusieurs formations.

L'établissement d'accueil de l'UFA assume la seule responsabilité pédagogique des formations délivrées par l'UFA implantées dans le lycée, tandis que le CFA a les responsabilités administratives et financières.

- LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES (de type « L 6231-3 ») - L'EPLE assure une « prestation de services » pour un CFA, dont les modalités sont définies par convention entre l'EPLE et le CFA. Il s'agit, le plus souvent, d'assurer tout ou partie des enseignements pour une formation.

Les apprentis se répartissent dans un peu plus de 1000 établissements, principalement en centre de formation d'apprentis (CFA). 49 % des effectifs d'apprentis relèvent d'un établissement géré par un organisme privé, 27 % par une chambre de métiers, de commerce ou d'industrie, 16 % par des établissements d'enseignement (lycées, universités ou sections d'apprentissage) (4).

## • Le développement récent de l'apprentissage dans l'Education nationale.

Source: Cereq, *Bref* n°333, mars 2015

Remarque : l'ensemble de ce numéro (comme souvent avec les publications du Cereq) est très clairement favorable à l'apprentissage, et en présente une image très positive...

« L'apprentissage dans l'Éducation nationale est une réalité depuis plus de quarante ans. Cependant, son statut a fortement évolué dans le temps, avec une césure importante au début des années quatre-vingt-dix.

À l'occasion de la structuration du paysage de l'apprentissage en 1971, l'Éducation nationale hérite de la gestion d'un certain nombre de CFA dispersés sur l'ensemble du territoire. Mais aucun objectif n'est fixé à ce segment de l'apprentissage, qui devient un « passager clandestin » au sein du système éducatif. Cette situation durera vingt ans. Tout au long de cette période, l'apprentissage est porté par des CFA isolés et marginalisés, à l'exception de l'Alsace où existe une longue tradition d'apprentissage public. Au cours des années quatre-vingt, en lien avec les nouvelles compétences des Régions issues de la décentralisation, des innovations sont tentées. L'expérience la plus emblématique est celle des unités de formation par alternance (UFA) promues par le conseil régional de Rhône-Alpes. Ce dispositif a pour originalité de permettre aux acteurs économiques locaux de créer de nouvelles filières d'apprentissage en prenant appui sur l'appareil éducatif public<sup>26</sup>.

Au début des années quatre-vingt-dix, 16 000 apprentis sont formés via l'Éducation nationale, avec une forte concentration des effectifs en Alsace (46 %). Seule la moitié des académies (13 sur 26) proposent cette voie de formation. Les engagements du gouvernement d'alors pour un développement de l'apprentissage conduisent à un premier tournant majeur. Un « plan de rénovation des CFA gérés par des établissements publics d'enseignement » est lancé en 1992. Il comprend l'attribution de moyens humains et financiers conséquents à l'apprentissage. Une organisation inédite en réseau, toujours active, se met en place ; elle s'appuie sur sept structures inter-académiques – les réseaux opérationnels de proximité (ROP) – et une équipe nationale d'animation. Elle favorise les échanges d'expérience et la coordination avec l'administration centrale. Cette rénovation va se traduire par une expansion régulière de l'apprentissage en EPLE. En 2004, l'apprentissage public est désormais présent dans la quasi-totalité des académies. Il concerne plus de 22 000 apprentis, répartis dans 308 établissements. L'Éducation nationale réalise ainsi une « révolution silencieuse » rendant possible l'expansion de l'apprentissage en son sein. Pour autant, cette filière y souffre d'un déficit de légitimité chronique.

À maints égards, l'année 2005 constitue un nouveau tournant. Des dispositions législatives consacrent l'institutionnalisation de l'apprentissage en EPLE. L'Éducation nationale a désormais la possibilité de créer ellemême des CFA « hors les murs », dont la mission est de coordonner des unités de formation par apprentissage (UFA) situés dans plusieurs établissements. L'apprentissage en EPLE devient une réalité de plus en plus tangible dans les discours des responsables ministériels et académiques. De telles évolutions vont contribuer à dynamiser et à rationaliser l'offre de formation par apprentissage. Dans les lycées des métiers, cette offre est reconnue à part entière, à côté de l'enseignement professionnel sous statut scolaire.

Au cours des années suivantes, cette offre s'organise, principalement autour des CFA « hors les murs » assurant la tutelle d'un ensemble d'UFA, mais aussi au sein des CFA gérés directement par les EPLE qui les hébergent.

Les résultats d'une récente étude conduite par le Céreq sur les politiques régionales d'apprentissage montrent que l'apparition de ces structures dans le panorama de l'offre locale d'apprentissage cristallise de nombreux enjeux. La création d'un CFA « Éducation nationale » relève en effet d'un processus de négociation parfois délicat. Celui-ci met en lumière les stratégies d'acteurs et les arbitrages sur le pilotage de l'offre d'apprentissage et, au-delà, de la carte des formations. Ici, le poids du contexte encourage le développement d'un CFA académique, en tant que garant d'une « neutralité » républicaine face aux stratégies privées. Là, sa création est découragée parce qu'elle tend à remettre en cause l'organisation préétablie de l'offre territoriale d'apprentissage et les intérêts « sectoriels » qui y sont associés. Ailleurs, la création d'un CFA académique est soutenue par le conseil régional qui y voit l'avantage d'économies d'échelle et de rationalité financière. Le regroupement des montants alloués à l'apprentissage public au sein d'un CFA unique se substitue en effet à la négociation bilatérale de budgets avec chacun des EPLE formant des apprentis dans l'académie concernée. »

### • Quelques enjeux d'avenir

Source: Cereq, *Bref* n°333, mars 2015

Remarque : il faudrait évoquer en plus la VAE, et l'incitation à créer des « start-up » dans les universités et les grandes écoles, etc.

<sup>26</sup> Remarque : on voit comment régionalisation et apprentissage se combinent pour favoriser des formes de dérèglementation locales...

« Afin d'accroitre la légitimité de l'apprentissage, l'Éducation nationale actionne des leviers de changement qui s'appuient sur la mixité des voies de formation. Pour cela, une nouvelle organisation de l'offre de formation, basée sur le renforcement des partenariats avec le monde économique, est nécessaire.

Pour mettre en oeuvre le concept de mixité des voies de formation, deux directions ont été suivies durant la dernière décennie. La première prend appui sur la mixité des statuts. Cela signifie qu'un même cursus peut accueillir à la fois des élèves, des apprentis, voire des jeunes adultes en formation continue. Cette organisation correspond assez souvent à la nécessité de réguler au mieux une offre excédentaire de formation, en raison d'un manque de publics jeunes intéressés. La seconde direction vise une mixité des parcours, un élève pouvant changer de statut en cours de cursus. Un élève de bac pro peut, par exemple, suivre une année de seconde sous statut scolaire, puis deux ans en apprentissage, ou l'inverse (dispositif 1+2 ou 2+1). Ce type d'organisation s'inscrit dans la lignée d'expérimentations initiées dans l'académie de Lyon au début des années 1990, puis reprises et poursuivies dans d'autres académies.

Ces formes de mixité « scolaires-apprentis » sont exigeantes. Elles amènent à réinterroger les modalités pédagogiques de l'alternance, notamment la gestion des rythmes, l'individualisation des formations et les conditions de coopération avec les entreprises. Mais ce faisant, elles ont pour vertu de reconnaitre et rendre légitime bon nombre de parcours sinueux parfois mal considérés. Ce qui hier encore était évalué comme « atypique » semble aujourd'hui pouvoir être reconnu comme une norme éducative possible. Ici résident probablement les prémices du changement, celui de permettre que se déploient, sans être stigmatisés, des parcours de formation ouverts et décloisonnés pour des jeunes engagés dans un processus d'intégration progressive à la vie professionnelle.

De nombreuses initiatives ont été déployées dès 2001 pour concrétiser cette mixité et pour raviver les coopérations entre mondes éducatif et économique. La création des lycées polyvalents ou la labellisation des lycées des métiers en sont une illustration. Les lycées des métiers offrent, dans un même lieu, l'accès à plusieurs voies de formation : formation scolaire, apprentissage, formation continue, contrats de professionnalisation. À travers la notion de métier, ils intègrent également la perspective de construction d'une offre ciblée de formation, bien identifiée par des partenaires professionnels. Un rapport des corps d'inspection de l'Éducation nationale de 2014 pointe cependant que cette mixité se résume la plupart du temps à une juxtaposition des voies de formation. Le maintien du cloisonnement provient, en grande partie, d'un déficit d'organisation pédagogique commune. En 2013, la labellisation des campus des métiers et des qualifications ajoute une dimension de partenariat territorial, via la place importante dévolue à la Région. Pour l'avenir, l'enjeu de ces campus renvoie notamment à la question de leur implantation durable dans l'offre d'apprentissage existante. L'apprentissage public pourrait ainsi venir s'inscrire en complément d'une offre déjà existante dans des CFA privés sur un secteur et un territoire donné.

L'apprentissage porté par l'Éducation nationale présente un certain nombre d'atouts. Il dispose du maillage territorial fin des EPLE, condition pour une offre élargie disponible à tous. Par ailleurs, il est de longue date un foyer d'innovations pédagogiques, notamment en matière d'ingénierie de l'alternance. De nos jours, ce processus connait une nouvelle dynamique, notamment sous l'impulsion d'expérimentations académiques de mixité des parcours. Les marges de progrès sont recherchées dans une gouvernance partenariale du système d'apprentissage. Reste cependant à trouver une conciliation viable entre l'objectif de construction de la citoyenneté, porté en propre par l'Ecole, et l'objectif de professionnalisation, bâti sur le principe de coresponsabilité éducative nécessairement partagée avec les acteurs du monde économique. »